



Vente a terme, non respecter des obligations de paiement

Par Benes

J'ai vendu une maison en vente à terme à un viticulteur

En 2023 .Depuis 5 mois mon acheteur ne paye pas ses mensualités. Après plusieurs relances verbales et écrites par messagerie rien ne bouge .Mon acheteur me dit qu'il attends une réponse de sa banque pour un reamenagement de ses autres échéances, il est viticulteur et le vin se vend mal en cette période. Que devrais je faire?

La maison en question il la loue comme gîte et les dépendances lui servent de chai de vinification.

Il doit me verser 660 ? par mois et le solde au bout de 7 ans

Merci d'avance pour tout conseil

Cordialement

Bernard

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'acte de vente prévoit certainement les conséquences d'impayés.

Après les mails, vous devriez adresser un commandement de payer par commissaire de justice, à défaut de paiement, la clause pénale de l'acte s'appliquera.

Par Nihilscio

Bonjour,

Au bout de cinq mois il vous doit plus de 3 0000?.

Vous pouvez commencer par le mettre en demeure de vous les verser sous un mois par lettre recommandée avec avis de réception et ensuite, à défaut de paiement, saisir en référé le tribunal judiciaire par requête déposée au greffe. La décision de justice vous permettra des saisies sur ses comptes bancaires voire sur ses débiteurs, locataires, coopérative viticole ou autres et elle fera courir les intérêts de retard.

La vente à terme n'était pas une bonne idée. Vous n'êtes pas banquier.